

**VIRTUSS MATIÈRE ACTIVE DE QUALITÉ
TECHNIQUE**
NUCLÉOPOLYHÉDROVIRUS INSECTICIDE BIOLOGIQUE
POUDRE MOUILLABLE
POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPES ACTIFS: Corps d'inclusion polyédriques du nucléopolyhédrovirus de la chenille à houppes du douglas 2,5%
(contient au moins 1×10^{10} corps d'inclusion polyédriques des nucléopolyhédrovirus d'*Orgyia pseudotsugata* par gramme)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL

ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU. IRRITANT GRAVE POUR LES YEUX
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter toute inhalation.

N° D'HOMOLOGATION 29106 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1,5 kg

Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts
Centre de foresterie des Grands Lacs
1219, rue Queen est
Sault Ste. Marie (Ontario)
P6A 2E5
705-541-5517

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI : Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication d'un insecticide biologique homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

SENSIBILISANT POTENTIEL. IRRITANT GRAVE POUR LES YEUX. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection étanches, des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures, ainsi qu'un respirateur à masque filtrant les particules de type N, R ou P approuvé par le NIOSH lors de la manipulation du produit et pendant les activités de nettoyage et de réparation. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes. Les résultats d'une étude sur l'irritation oculaire primaire révèlent que le pesticide est un irritant grave pour les yeux et peut causer des lésions irréversibles aux yeux. Un appareil d'irrigation oculaire d'urgence doit se trouver là où l'on procède au mélange/chargement/application. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

ÉLIMINATION

Pour de plus amples renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. En cas de déversement et pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

PREMIERS SOINS

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit est un irritant grave pour les yeux, et peut causer des dommages irréversibles à la cornée. Traiter selon les symptômes.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.